



Action créancier contre concubin

Par **Kat69**, le **21/05/2021** à **20:41**

Bonjour

Voilà je suis en couple concubinage avec une personne qui a été condamné dans le.passe a des dommages et intérêts exorbitants.

Je souhaite acquérir un bien immobilier en mon nom même.si nous coempruntons. Le notaire ma annonce que cela est faisable.

Cependant si mon concubin decede les creanciers ne pourront pas saisir le bien puisqu'au mon nom, mais peuvent ils me demander de rembourser sa part du crédit ou ce sera considéré comme une donation?

Merci pour votre retour.

Par **youris**, le **22/05/2021** à **15:37**

bonjour,

il n'y a aucun lien juridique entre concubins.

vous n'êtes pas redevable des dettes de votre concubin.

il vaut mieux éviter d'avoir un compte joint avec votre concubin endetté.

en cas de saisie-vente sur les meubles de votre domicilié, vous devrez prouver la propriété de ces meubles.

salutations